



Mutuelle entreprise (Accident du travail)

Par **Safari599**, le **28/01/2013** à **17:15**

Bonjour

Depuis Septembre 2011 , je suis en accident du travail à ce jour .

Mon service paye de mon entreprise me réclame aujourd'hui 1140 euros , pour la mutuelle et ticket restaurant .

Plus d'un an et demi après mon accident du travail , c'est maintenant qui me réclame .

Je pensais que cela était pris en charge par l'employeur ou la sécu .

On t-il le droit ?

Merci de m'éclairé